

Membres en exercice : 19
Présents : 15 Votants : 19

Date de la convocation :
Mercredi 2 avril 2025

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du Gard
DELIBERATION N°010/2025
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONS

Envoyé en préfecture le 15/04/2025
Reçu en préfecture le 15/04/2025
Publié le 17/04/2025
ID : 030-213001738-20250414-2025 010-DE

Le Conseil Municipal, légalement convoqué(e), s'est réuni(e), sous la présidence de BANQUET Gérard.

Présents : Gérard BANQUET, Alice VILLEMAGNE, Bernard DANIEL, Chrystelle LEYRIS, Virginie BOYER, Daniel SAUVAGE, Céline DURAND, Patrick LECOMTE, Nathalie LEFEVRE, Christel FIETKAU, Joseph PASQUALETTI, Karine COMBE (arrivée à 19H15), Yvelise ROPTIN, Jean-Louis REYNAUD, Vanessa AIRAL.

Absents excusés : Michel GORDOT, Mickaël DUREZ, Yann RICHE, Anthony FERNANDEZ

Pouvoirs : Michel GORDOT à Céline DURAND, Mickaël DUREZ à Bernard DANIEL, Yann RICHE à Nathalie LEFEVRE, Anthony FERNANDEZ à Vanessa AIRAL

Madame Céline DURAND est désignée comme secrétaire de séance.
Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET M57 DE L'EXERCICE 2024

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2024, en adoptant le Compte Financier Unique qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : **326 764,79 €**
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure : **49 891,94 €**

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : **213 780,73 €**
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : **239 233,70 €**

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : **0,00 €**
En recettes pour un montant de : **0,00 €**

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : **112 984,06 €**

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : **112 984,06 €**

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : **176 142,00 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait à Mons, le lundi 14 avril 2025
Pour extrait certifié conforme,

Gérard BANQUET
Maire de MONS

Céline DURAND
Secrétaire de séance

